

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Band:** 12 (1920)  
**Heft:** 2

**Artikel:** L'activité du comité de l'Union syndicale en 1919  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383297>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 10.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Unions ouvrières, 23 délégués; sections F. O. M. H., 25 délégués; ouvriers sur bois, 5 délégués; muraria, 4 délégués; chocolatiers, 1 délégué; commerce, transport et alimentation, 1 délégué; employés de trams, 1 délégué, et l'Union syndicale suisse, 3 délégués. Étaient en outre représentés: Le Parti socialiste par un délégué et la *Sentinelle* par un délégué également.

L'ordre du jour a été publié dans la presse ouvrière Suisse romande, nous nous abstenons donc de le publier encore une fois. Disons seulement qu'il s'agissait de s'entendre une fois pour toutes sur les relations qui doivent exister entre les unions ouvrières locales et l'Union syndicale suisse et à établir les rôles qui incombent dans le mouvement ouvrier moderne à ces deux formes d'organisation. D'autre part, il s'agissait de mettre les militants des différentes localités et régions au courant des lois et arrêtés intéressant particulièrement la classe ouvrière et qui viennent d'entrer en application, afin qu'à leur tour ils puissent renseigner leurs camarades en connaissance de cause.

Cependant, le premier point à l'ordre du jour: Relations entre unions ouvrières locales et l'Union syndicale suisse, absorba à lui seul le temps limité de cette conférence, c'est à dire que les délégués attachèrent à cette question toute l'attention voulue et la discutèrent d'une façon approfondie.

Emile Ryser et Achille Gros-pierre ayant été nommés respectivement président et vice-président de la conférence et le soussigné secrétaire. Charles Schurch, secrétaire romand de l'Union syndicale suisse, rapporte sur la question. Il expose dans ses grandes lignes la naissance et le développement du mouvement ouvrier suisse, les luttes et les expériences qu'il fallut soutenir et faire, la lutte particulièrement vive en Suisse romande pendant les années 1904 à 1909 entre la conception fédéraliste et la conception centraliste dans le mouvement ouvrier. Aussi, l'initiative prise par les U. O. de Bâle et de Zurich pour tenter d'arracher la direction du mouvement ouvrier des mains de l'Union syndicale suisse et des fédérations d'industries et de métiers pour la remettre entre les mains des unions ouvrières locales, démontre qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. En 1917 déjà, l'Union syndicale suisse avait modifié ses statuts pour permettre aux unions ouvrières d'être représentées au sein de la Commission syndicale suisse. Cependant, les frais de délégation étant à leur charge, l'on constate que les unions ouvrières font peu d'usage de ce droit de représentation qui leur est conféré. L'orateur soumet à la conférence les résolutions adoptées à Olten, la première le 11 septembre par 35 voix contre 5 et la seconde le 30 décembre dernier par 31 voix contre 11, et engage les délégués à les ratifier. (Voir *Revue*, numéros 10 de 1919 et 1 de 1920.)

Après cet exposé s'engage la discussion. Deux orateurs seulement, César Graber, de La Chaux-de-Fonds, et Ernest Jorey, de Genève, défendent la conception émise par les dirigeants des unions ouvrières de Bâle et de Zurich. Tous les autres orateurs s'expriment dans le sens du statu quo et recommandent l'unité du mouvement ouvrier.

Charles Schurch a encore la parole pour répondre aux observations présentées par différents camarades, puis une nouvelle résolution, confirmant celle adoptée à Olten, est mise aux voix et adoptée par 32 voix contre 4 et 11 abstentions. Les abstentions résultent en grande partie des secrétaires des différentes fédérations syndicales, qui, ne se considérant pas comme délégués, se sont abstenus de voter.

Vu l'heure déjà avancée et le fait qu'un grand nombre de délégués devaient prendre le train pour regagner leurs foyers, il est décidé de convoquer prochainement une nouvelle conférence à Yverdon pour

liquider les autres questions à l'ordre du jour. Les organisations intéressées seront avisées incessamment de la date de cette prochaine réunion.

Ces assemblées entre militants sont non seulement importantes, mais aussi intéressantes et instructives, et sont au plus haut degré un réconfort moral pour les militants chaque jour aux prises avec les difficultés et les vicissitudes de la lutte. Nous ne pouvons que désirer qu'elles se répètent fréquemment, car elles contribueront beaucoup au maintien de l'unité de vue et d'action dans le mouvement ouvrier. *Ch. H.*

### Résolution des Unions ouvrières romandes

Nous donnons à titre documentaire le texte même de la résolution dont il est parlé plus haut:

« L'assemblée des délégués des unions ouvrières et des syndicats ouvriers de la Suisse romande, réunie à Neuchâtel le 18 janvier 1920, approuve pleinement les résolutions votées par la Commission syndicale à Olten le 11 septembre 1919, concernant le déclenchement d'actions en masses par les unions ouvrières locales, et à Olten également le 30 décembre 1919, concernant la création d'une Fédération des unions ouvrières locales. Elle estime qu'il résulterait de la création d'une Fédération des unions ouvrières locales un affaiblissement considérable du mouvement syndical.

Dans l'intérêt des ouvriers, il est absolument nécessaire de maintenir l'unité du mouvement syndical sur la base des statuts de l'Union syndicale suisse.

Par conséquent, les unions ouvrières romandes et les délégués des syndicats ouvriers déclarent ne vouloir répondre dorénavant qu'aux convocations de l'Union syndicale suisse. Celle-ci étant invitée à réunir périodiquement les unions ouvrières et les syndicats de la Suisse romande pour y traiter les questions d'actualité du mouvement ouvrier suisse.

Cette résolution sera soumise aux assemblées générales des unions ouvrières locales et des syndicats de la Suisse romande qui se prononceront sur son acceptation ou son rejet. Le résultat du vote sera communiqué à l'Union syndicale suisse à Berne jusqu'au 15 février. »



### L'activité du comité de l'Union syndicale en 1919

Avant la guerre, l'établissement du programme de travail annuel, élaboré par la commission syndicale depuis la réorganisation, exigeait bien souvent de longs débats. On avait le temps de réfléchir à ce qui devait être exécuté. Aujourd'hui, par contre, des problèmes de la plus haute importance sont devenus urgents, et à la fin de l'année on constate que les événements ont pris une toute autre tournure que celle que l'on avait prévue. Dans sa séance du 21 février 1919, la commission avait établi le programme comme suit:

1. Statistique syndicale.
2. Statistique économique.
3. Rédaction de la *Revue* et de la *Rundschau*.
4. Rédaction de la Correspondance syndicale.
5. Développement des tendances de centralisation et de fusion.
6. Mesures de nécessité.
7. Développement de la protection ouvrière internationale.
8. Développement de la législation de protection ouvrière.
9. Propagande pour l'adhésion de nouvelles fédérations.
10. Développement de l'œuvre d'éducation.
11. Organisation du congrès syndical extraordinaire.



La liquidation de ces affaires fut défavorablement influencée par diverses circonstances. Ce fut avant tout la liquidation des affaires du comité d'action d'Oltén qui prit des dimensions insoupçonnées. Notre secrétariat était chargé de l'organisation des souscriptions en faveur des victimes de la grève générale, l'examen des demandes de secours et leur distribution, de la vente du sténogramme du procès de la grève générale, etc. En outre, les deux secrétaires, les camarades Schneeberger, président de l'Union syndicale, et Emile Ryser, membre du comité, étaient impliqués dans le grand procès et soustraits pendant des semaines à leur activité.

Le camarade Belina, qui s'était très bien mis au courant des affaires comme adjoint, démissionna le 1er août pour accepter le poste de rédacteur à la *Tagwacht*. Heureusement que le camarade Degen se déclara prêt à reprendre sa place précédente. Si bien que malgré le grand travail dont nous étions chargés, ce changement se fit sans grandes difficultés.

L'achèvement de la statistique syndicale subit un fort retard; c'est tout juste si elle a pu paraître en langue allemande peu avant la fin de l'année; l'édition française ne put être expédiée qu'au cours du mois de janvier. Il serait certainement dans l'intérêt de tous, si les fédérations s'habituèrent à ne plus renvoyer la rédaction du rapport à la fin de l'année. En enregistrant constamment les renseignements que nous demandons, comme nos formulaires le permettent d'ailleurs, on épargnerait à ceux auxquels ce travail est confié, beaucoup de temps et de contrariétés.

Nous n'avons pas pu vouer à la statistique économique les soins qu'elle mérite. Il nous a été impossible, à cause du manque de personnel et les autres travaux dont nous étions chargés, de faire quelque chose d'appréciable sur ce terrain certainement très important.

La rédaction de la *Revue* et de la *Rundscha* s'est faite comme d'habitude. Les collaborateurs sont fort rares. Même si la rédaction met en discussion des questions de la plus haute importance, ce n'est que très rarement que l'on réagit. La situation est la même pour ce qui concerne la collaboration des secrétaires ouvriers aux problèmes de droit ouvrier. La correspondance syndicale souffrit de même de la masse des affaires à liquider. Il fut cependant possible d'envoyer aux journaux syndicaux un certain nombre d'articles sur les questions d'actualité.

Nous avons énergiquement soutenu toutes les tendances à la concentration. Il est vrai de dire que le comité de l'Union n'a joué aucun rôle dans la création de la fédération unifiée des cheminots — ceux-ci n'avaient pas besoin de notre aide pour réaliser cette œuvre —, par contre, les travaux pour la création d'une fédération des ouvriers du bâtiment ont été repris. Les perspectives d'une entente étaient assez bonnes à la fin de l'année. Les difficultés à surmonter prouvent qu'il n'y aurait aucun espoir à vouloir fonder une organisation unique englobant les ouvriers de toutes les professions. Il est regrettable que le projet de fusionner la Fédération des relieurs avec la Fédération des auxiliaires des arts graphiques ait échoué pour la troisième fois.

D'importants problèmes d'organisation concernant l'industrie de la broderie et les électriciens ont été mis en discussion.

La Fédération des dessinateurs de la Suisse orientale, qui n'appartient pas à l'Union syndicale, projette de réunir tous les ouvriers et employés des branches de la broderie en une seule fédération. Nous avons exprimé nos craintes sur les conséquences d'une telle procédure lors d'une discussion à ce sujet; nous entrevoyons pour plusieurs sections du textile une perte

certaine et considérable de membres. Malgré tout, cette fédération a été créée, cela sans tenir compte de la promesse d'abord faite qu'elle se bornerait dans sa propagande aux maisons d'exportation.

Une Fédération des employés des usines électriques, qui a demandé son admission dans l'Union syndicale, fut de même créée à St-Gall. Comme les métallurgistes et horlogers, les ouvriers des communes et de l'Etat, les chauffeurs et machinistes et, partiellement, même l'A. U. S. T. s'occupaient jusqu'ici de l'organisation de cette profession, la demande a dû être refusée sous cette forme. La fédération ne voulait pas borner sa propagande au personnel technique et des bureaux. Les statuts même ne permettaient pas de conclure qu'il s'agissait d'une organisation de lutte. Dans la suite, les autres fédérations formèrent un cartel avec la collaboration du comité de l'Union syndicale.

La question de l'organisation du personnel de l'administration fédérale de Berne, spécialement du personnel auxiliaire, fut réglée dans le sens de sa répartition à la Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat.

En exécution de la mission dont l'avait chargé la commission syndicale, le comité fédéral a essayé d'élaborer un règlement pour soutenir financièrement les grands mouvements en faveur de l'application de la semaine de 48 heures. Mais il fut impossible de trouver une base pouvant être adoptée par la majorité des fédérations.

Déjà en été certains indices firent constater que quelques unions ouvrières voulaient se rendre indépendantes des fédérations. Ces tendances s'exprimèrent la première fois dans les grèves générales d'août de Bâle et de Zurich. La commission syndicale prit position à l'égard de ces tendances dans une résolution publiée dans le numéro 10 de la *Revue*. Peu avant la fin de l'année, la commission, sur la proposition du comité, refusa de prendre en considération la création d'une « Fédération des unions ouvrières » qui avait été proposée à la conférence du 7 décembre. Ce sera au prochain congrès syndical de dire le dernier mot dans cette affaire.

La direction des travaux concernant les mesures de nécessité est passée en 1918 au comité d'action. Cependant, le comité de l'Union syndicale eut encore fort affaire avec elles pendant l'année du rapport. Nous ne voulons mentionner que la question de la rentrée en Suisse des soldats étrangers et celle de l'expulsion des déserteurs et réfractaires. Le congrès syndical de 1919 a établi, conformément aux propositions du comité fédéral, des lignes de direction précises à ce sujet, qui ont été suivies ensuite par le comité. Le succès fut très variable. En commun avec la direction du Parti nous avons de même pris position contre les expulsions pour motifs « politiques » qui ont eu lieu vers la fin de l'année. Cette campagne n'était pas encore terminée à la fin de la période du rapport; néanmoins, quelques expulsions ont été suspendues jusqu'ici.

Dans le but d'aider au développement de la construction de logements, nous avons participé aux délibérations de l'Office fédéral pour l'assistance en cas de chômage et avons présenté un certain nombre de propositions, qui furent partiellement prises en considération.

Les décrets concernant l'assistance en cas de chômage exigèrent constamment notre attention. Nous nous sommes imposé le devoir de faire tous les efforts pour que ces ordonnances soient conformes aux intérêts des chômeurs, pour que leur interprétation soit faite dans le sens le plus large et pour que des instructions soient publiées qui aident les chômeurs dans la sauvegarde de leurs droits.



La terrible misère des ouvriers de Vienne nous a engagé à appuyer, en commun avec le Parti socialiste, l'action de secours en faveur des enfants de prolétaires entreprise par la Société scolaire socialiste, en déléguant deux membres du comité fédéral dans le comité pour l'action de secours et par d'autres collaborations.

Jamais, peut-être, les questions de protection ouvrière n'ont suscité plus d'intérêt pour l'ensemble de la population suisse que pendant l'année 1919. Nous rappelons le grand mouvement en faveur des 48 heures qui débuta après le nouvel-an et qui, après de longs et nombreux débats aux Chambres en juin, conduisit à la fixation légale de la semaine de 48 heures pour les ouvriers en fabrique. Un projet de loi fut élaboré et présenté au Conseil fédéral pour les ouvriers des arts et métiers. Malheureusement, ce projet n'avait pas encore été discuté à la fin de l'année. Le Conseil fédéral n'a pas convoqué la commission instituée. Nous apprenons que les patrons font la plus vive opposition à la solution proposée.

La loi sur la réglementation des conditions de travail fut de même adoptée pendant la session de juin. Elle devra encore passer à la votation populaire, la Suisse occidentale ayant eu recours au referendum contre elle. Le comité fédéral prendra toutes les mesures pour orienter les électeurs, car la classe ouvrière a le plus grand intérêt à ce que cette loi soit acceptée.

D'accord avec le Parti, le comité fédéral a décidé d'appuyer l'initiative Rothenberger concernant la création d'une assurance fédérale pour la vieillesse et l'invalidité.

Après que le Conseil fédéral eut mis la nouvelle loi sur les fabriques en vigueur pour le 1er janvier 1920, le comité donna aux fédérations et aux membres toutes les instructions nécessaires au sujet de la sauvegarde des intérêts des ouvriers pendant la période de transition.

La révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et accidents nous occupa à plusieurs conférences. L'enquête que nous fîmes à cet égard prouva la nécessité d'une révision totale. Les travaux préliminaires furent pressés de telle sorte que les propositions purent être mises au net jusqu'à la fin de l'année. Le matériel sera désormais soumis à la discussion des organisations.

Sur la demande du Département suisse de l'économie publique, nous avons rédigé un préavis sur la participation aux bénéfices et le droit de collaboration des ouvriers à l'administration des entreprises; ce préavis a été remis aux autorités avec l'assentiment de la Commission syndicale.

La Conférence syndicale internationale de Berne, en février 1919, traita les questions de protection ouvrière internationale; cette conférence élargit le programme de Berne de 1917 et l'envoya à la Conférence de la Paix à Paris. Entre temps, la conférence pour la protection ouvrière de Washington était convoquée et, pour prendre position à son égard et discuter de la nouvelle orientation de l'Union syndicale internationale, on convoquait à Amsterdam la conférence syndicale internationale. L'Union syndicale suisse fut représentée à ces deux conférences et s'efforça de tout son pouvoir à développer la protection ouvrière internationale. Au préalable, nous ne nous devons pas faire trop d'illusions sur le résultat de ces assemblées, car d'énormes difficultés sont à surmonter.

A la date du 1er avril 1919, la Fédération suisse des employés de chemins de fer a adhéré à l'Union syndicale. Les organisations suivantes ont déclaré leur adhésion pour le 1er janvier 1920: Fédération suisse des chauffeurs et machinistes, l'Union suisse des musiciens et artistes des théâtres et les employés de

banques et de bureaux de La Chaux-de-Fonds et de Zurich. Un certain nombre d'organisations discutent actuellement leur entrée dans l'Union syndicale. On demanda constamment au comité l'envoi de matériel ou des conférences pour éclairer les camarades en question et soutenir ces tendances.

Les travaux de la Commission centrale d'éducation ouvrière furent appuyés autant que possible par la secrétaire et les secrétaires de l'Union syndicale; ces derniers sont membres, caissier et secrétaire de la commission. La *Revue syndicale* a renseigné sur ces faits. Le congrès syndical extraordinaire, qui eut lieu les 12 et 13 avril à Olten, eut à prendre position au sujet des questions pressantes d'actualité, en premier lieu à l'égard de la semaine de 48 heures. Avant ce congrès, le comité fédéral avait organisé des assemblées de démonstration dans tout le pays.

Ce congrès devait aussi discuter la question de la socialisation, mais, à cause du manque de temps, on dut renoncer à la traiter. Le comité fut chargé de nommer une commission de socialisation pour étudier cette question. Ayant été occupés jusqu'ici par d'autres problèmes pressants, cette commission n'a pu tenir jusqu'ici qu'une seule séance. Aussitôt que les circonstances le permettront, on abordera énergiquement ce travail.

La publication d'un journal syndical commun en langue française a de même été réalisée au cours de l'année de rapport. Il paraît sous la rédaction du camarade A. GrosPierre et est envoyé aux métallurgistes et horlogers, ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, ouvriers sur bois, charpentiers, ouvriers des communes et de l'Etat, peintres et plâtriers, relieurs, ouvriers sur cuir, ouvriers du bâtiment, auxiliaires des arts graphiques et de l'industrie du papier, ouvriers de la pierre et aux ouvriers de l'industrie de l'habillement.

Outre ces affaires, le comité fédéral liquida d'innombrables correspondances; il dut donner des renseignements de toutes sortes, appuyer des actions des fédérations auprès des autorités, envoyer des délégués aux conférences, faire des conférences, créer des unions ouvrières locales, etc.

Le comité fédéral liquida les affaires courantes dans huit séances ordinaires et cinq séances extraordinaires. Eurent encore lieu sept séances de la commission syndicale, une séance commune du comité fédéral, de la direction du Parti et du comité d'action et trois séances communes de la direction du Parti et du comité fédéral.

Un congrès syndical ordinaire est prévu pour l'année 1920; il devra prendre position au sujet des questions en suspens concernant la politique sociale, la politique économique, la tactique et l'organisation et sera, par conséquent, de la plus haute importance pour le développement futur du mouvement ouvrier suisse. Un rapport imprimé paraîtra encore avant le congrès (article 11 des statuts de l'Union syndicale suisse).



## Un Congrès ouvrier cantonal à Genève

L'Union ouvrière de Genève avait convoqué toutes les organisations prolétariennes du canton les 6 et 7 décembre dernier en un congrès dans le but de créer l'unité du mouvement ouvrier genevois.

L'intention était louable dans une ville qui, jusqu'ici, avait plutôt donné le spectacle de la division, tant dans le Parti que dans les syndicats. La réalisation toute récente de l'unité des groupements socialistes, avec l'appoint fourni des organisations du personnel à